

IFRS : maîtriser et appliquer le référentiel

DURÉE

Présentiel : 2 jours (14h00)
Distanciel : 4 demi-journées (14h00)

PRIX 2025

Présentiel / Distanciel :
1800 € HT / Personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

FORMATEUR

Expert RYDGE

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail
Nouveau programme :
- Nombre d'apprenant /an/offre
- Taux de satisfaction apprenant

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

HANDICAP

En cas de situation de handicap ou besoin d'un aménagement spécifique, contactez notre référent handicap qui mettra en œuvre tous les moyens possibles pour vous accueillir dans les meilleures conditions. vklarner@kpmg.fr
ebienne@rydge.fr

<https://www.formation.rydge.fr>

RYDGE Conseil Paris La Défense – Courbevoie

Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil

Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92400 Courbevoie
Telephone:+33 (0)1 55 68 86 66
Telefax:+33 (0)1 55 68 86 60
Internet: <https://www.rydge.fr/>

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne ayant besoin du référentiel IFRS dans le cadre de son travail

PRÉREQUIS

- Maîtrise du Français
- Métier (cf. Public concerné)

OBJECTIFS

- Différencier le référentiel international et le référentiel comptable français grâce à des cas pratiques
- Appliquer les normes IFRS (« International Financial Reporting Standards »)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

- Démarche structurée pour renforcer la compréhension et ancrer durablement les compétences en liant apprentissage théorique et pratique .
- Cas pratiques et mises en situation réalistes pour favoriser une intégration immédiate des acquis.
- Echanges personnalisés, en adaptant les contenus aux besoins spécifiques des participants.
- Supports pédagogiques complets et accessibles pour accompagner l'apprentissage tout au long de la formation.
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

POUR LE BON DÉROULEMENT DE LA FORMATION EN DISTANCIEL

- Prévoir une webcam et un microphone fonctionnels
- Prévoir une connexion Internet à haut débit

PROGRAMME 1/2

INTRODUCTION

- L'objectif des IFRS, la structure du référentiel, le cadre conceptuel et présentation de la notion de juste valeur (IFRS 13)

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS IFRS ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DES GROUPES

- Les états financiers primaires et les notes annexes (IAS 1)
- Les actifs destinés à être cédés ou activités abandonnées (IFRS 5)
- L'information sectorielle (IFRS 8)
- Périmètre de consolidation (IFRS 10, 11, 12) : comptabilisation des filiales, évaluation du contrôle conjoint
- Regroupements d'entreprises (IFRS 3) : la méthode de l'acquisition, deux méthodes d'évaluation du goodwill, contrepartie transférée

LES ACTIFS NON COURANTS

- Immobilisations incorporelles (IAS 38) : critères de comptabilisation, focus sur les frais de recherche et développement, coût d'entrée, évaluation ultérieure
- Immobilisations corporelles (IAS 16) : coût d'entrée, approche par composant, évaluation ultérieure
- Coûts d'emprunt (IAS 23) : coûts incorporables et période d'incorporation
- Dépréciation d'actifs (IAS 36) : actifs concernés, à quel niveau faire les tests de dépréciation, fréquence des tests, comment comptabiliser une perte de valeur, focus sur la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (DCF)

IFRS : maîtriser et appliquer le référentiel

DURÉE

Présentiel : 2 jours (14h00)

Distanciel : 4 demi-journées (14h00)

PRIX 2025

Présentiel / Distanciel :

1800 € HT / Personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

FORMATEUR

Expert RYDGE

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

Nouveau programme :

- Nombre d'apprenant /an/offre
- Taux de satisfaction apprenant

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

HANDICAP

En cas de situation de handicap ou besoin d'un aménagement spécifique, contactez notre référent handicap qui mettra en œuvre tous les moyens possibles pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

ebienne@rydge.fr

<https://www.formation.rydge.fr>

RYDGE Conseil Paris La Défense – Courbevoie

Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil

Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92400 Courbevoie
Telephone:+33 (0)1 55 68 86 66
Telefax:+33 (0)1 55 68 86 60
Internet: <https://www.rydge.fr/>

PROGRAMME 2/2

LES PROBLÉMATIQUES OPÉRATIONNELLES

- Contrats de location (IFRS 16) : la définition d'un contrat de location, comptabilisation initiale chez le preneur (détermination de la durée, des paiements à inclure, du taux d'actualisation, du droit d'utilisation), comptabilisation ultérieure, cas des sous-locations et des cessions-baïls
- Produits des activités ordinaires (IFRS 15) : **modèle** en 5 étapes
- Subventions (IAS 20) : champ d'application et comptabilisation
- Stocks (IAS 2) : champ d'application, comptabilisation et évaluation

LES PASSIFS

- Provisions (IAS 37) : critères de comptabilisation des provisions, focus sur les provisions pour restructuration, les provisions pour démantèlement et remise en état et sur les contrats déficitaires
- Avantages au personnel (IAS 19) : champ d'application avec un focus sur les avantages postérieurs à l'emploi (méthode d'évaluation de l'obligation, hypothèses actuarielles, comptabilisation des impacts)
- Paiements à base d'actions (IFRS 2) : traitement comptable, principe de valorisation, prise en compte des conditions des plans, calcul de la charge

LES INSTRUMENTS FINANCIERS

- Instruments financiers (IFRS 9, IAS 32, IFRS 7) : classification des actifs financiers, évaluation des instruments financiers, dépréciation, dérivés et comptabilité de couverture ; distinction dettes/capitaux propres ; les enjeux des informations à fournir en annexes

LES IMPÔTS DIFFÉRÉS

- Impôts sur le résultat (IAS 12) : identification des différentes temporelles, comptabilisation des impôts différés

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Questionnaire réalisé en fin de formation pour évaluer les compétences acquises

MODALITÉS D'ACCÈS

- Vous pourrez accéder à la formation après avoir contacté votre conseiller (par ce lien), <https://www.rydge.fr/contact>
- L'adéquation de la formation et de son contenu à vos besoins sera validée par un questionnaire d'analyse et de positionnement.
- Formation disponible en présentiel et à distance.

DELAI D'ACCÈS

- A partir de la demande d'inscription à la formation, nous planifierons ensemble d'une date de session à votre convenance dans un délai de 3 mois maximum.